



## Note de service

**À :** Tous les Fellows, affiliés, associés et correspondants de l'Institut canadien des actuaires et autres parties intéressées

**De :** Edward Gibson, président  
Conseil des normes actuarielles  
Tim McGorman, président  
Groupe désigné

**Date :** Le 8 septembre 2023

**Objet :** **Déclaration d'intention : Recours à des fournisseurs de données tiers**

**Date limite pour les commentaires : Le 31 octobre 2023**

Document 223138

### Introduction

Le 10 mai 2021, la Banque du Canada a révisé la série CANSIM pour les taux quotidiens (V39057), hebdomadaires (V80691347) et mensuels (V122553) des données sur les obligations à rendement réel à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020 (c.-à--d. application rétroactive et prospective), afin de saisir le renouvellement de l'obligation de 2050. Les taux publiés précédemment étaient fondés sur l'obligation de 2044. La Commission des rapports financiers des régimes de retraite et la Commission de pratique de l'expertise devant les tribunaux ont produit des rapports explicatifs en mai et juin 2021, respectivement, pour traiter de l'incidence des révisions de la série CANSIM sur leurs domaines de pratique.

Cette application rétroactive imprévue de la Banque du Canada, ainsi que tout changement futur de sa méthodologie (par exemple l'élimination de la publication des taux des obligations à rendement réel), ont incité le Conseil des normes actuarielles (CNA) à mettre sur pied un groupe désigné (GD) chargé d'analyser l'incidence sur le recours à tous les fournisseurs de données tiers cités dans nos *Normes de pratique*. Le GD a reçu le mandat suivant :

1. Examiner les *Normes de pratique* pour répertorier les renvois à des fournisseurs de données tiers.
2. Cerner les problèmes corrélatifs découlant des changements au chapitre de l'exactitude des données du fournisseur tiers, des changements de méthodes et/ou de la fiabilité.
3. Déterminer s'il existe d'autres fournisseurs de données tiers viables et préciser les protocoles de production de données en leur absence.
4. Recommander, le cas échéant, des changements aux *Normes de pratique* et/ou le recours à la promulgation.

Ce mandat comprend un examen complet de toutes les sections des *Normes de pratique* afin de déterminer les modifications qui pourraient être appropriées compte tenu du recours à des fournisseurs de données tiers. La question de l'élargissement du mandat pour examiner l'incidence des fournisseurs de données tiers sur les publications de l'ICA autres que les *Normes de pratique* (notamment les documents de la Direction des conseils en matière d'actuariat) a été soulevée, mais elle a été rejetée parce que ces enquêtes devraient être menées sous l'égide des directions ou commissions respectives de l'ICA.

La présente déclaration d'intention décrit les modifications qui seront mises à l'étude au cours de cet examen et elle renferme un appel à commentaires sur ces modifications proposées dans le cadre du processus officiel de modification des normes de pratique actuarielles.

## Conclusions du groupe désigné

Les sections qui suivent présentent nos constatations pour chaque élément du mandat.

### *1. Examiner les Normes de pratique pour répertorier les renvois à des fournisseurs de données tiers.*

Toutes les sections des *Normes de pratique* (NP) ont été examinées, et les seuls fournisseurs de données tiers sont la Banque du Canada et FTSE Russell (FTSE). La Banque du Canada fournit les renseignements nécessaires pour les trois séries CANSIM au paragraphe 3540.05 des NP. Ces séries CANSIM servent à déterminer les taux d'intérêt utilisés dans le calcul d'une valeur actualisée conformément à cette section. La Banque du Canada fournit également les trois séries CANSIM au paragraphe 4530.09 des NP qui servent à calculer la valeur actualisée des prestations d'un régime de retraite en cas de rupture du mariage. FTSE fournit les rendements des indices obligataires indiqués au paragraphe 3540.07 qui sont utilisés dans le calcul de l'ajustement d'écart du taux d'intérêt à utiliser dans le calcul de la valeur actualisée. Les rendements des indices obligataires de FTSE s'appliquent aux obligations de sociétés et aux obligations provinciales et fédérales.

### *2. Cerner les problèmes corrélatifs découlant des changements au chapitre de l'exactitude des données du fournisseur tiers, des changements de méthodes ou de la fiabilité.*

Le principal problème corrélatif réside dans l'incapacité de déterminer les taux d'intérêt à utiliser dans le calcul des valeurs actualisées. Dans le cas des rendements des obligations de FTSE, le paragraphe 3540.07 permet au CNA de promulguer d'autres rendements d'indices obligataires ou bases de calcul aux fins des calculs. Il n'existe aucune option de promulgation de ce genre pour la série CANSIM de la Banque du Canada. La décision de mettre fin à l'émission d'obligations à rendement réel influera, au fil du temps, sur la série CANSIM qui utilise l'indice des obligations à rendement réel et sur tout calcul lié à cet indice.

Le CNA n'a pas la capacité d'auditer les indices fournis par la Banque du Canada et FTSE. Leurs données sont considérées comme exactes, sauf avis contraire. Il convient de noter que de nombreux autres intervenants (institutions financières, professionnels des placements, etc.) utilisent cette information, de sorte qu'il existe un examen continu implicite du point de vue de la vraisemblance. Le CNA n'a pas non plus la capacité de modifier ou de changer les méthodes utilisées pour créer les indices. Si le fournisseur de données apporte des corrections aux données (c.-à-d. que les données ne sont pas modifiées, mais simplement amendées par rapport aux données déjà déclarées), l'ICA doit informer les membres de la façon de gérer les répercussions, le cas échéant. Le CNA s'est demandé si un processus pour régler cette question devrait être mis en place maintenant ou s'il fallait attendre au moment où la question se présentera. Compte tenu des complexités potentielles, le CNA et le GD estiment qu'il vaudrait mieux reporter la détermination du plan d'action lorsque la situation se présentera. En ce qui concerne la fiabilité, l'ICA n'a pas conclu de contrat avec la Banque du Canada, mais nous en

avons un avec FTSE. Le contrat de FTSE indique à quel moment les indices applicables doivent être disponibles. La Banque du Canada publie les rendements des nouvelles obligations le jour ouvrable suivant.

*3. Déterminer s'il existe d'autres fournisseurs de données tiers viables et préciser les protocoles de production de données en leur absence.*

Nous n'avons pas été en mesure de trouver d'autres fournisseurs de données que la Banque du Canada. Pour FTSE, d'autres sociétés de placement pourraient probablement produire des indices semblables pour le rendement des obligations de sociétés et les obligations provinciales et fédérales, toutefois ceci nécessiterait des efforts considérables. Compte tenu de l'effort requis pour retenir les services d'un fournisseur de remplacement, le GD ne recommande pas pour le moment au CNA de chercher un autre fournisseur pour remplacer FTSE.

## Modifications des normes à l'étude

La principale recommandation du GD consiste à ajouter un libellé pour permettre la promulgation, par le CNA, de la série CANSIM fournie par la Banque du Canada. Il en existe un pour les données sur le rendement des obligations fournies par FTSE, mais pas pour celles de la Banque du Canada.

On a discuté de la question de savoir si les méthodes à utiliser dans la promulgation, qui sont nécessaires en raison de la révision ou de l'abandon des données fournies par des fournisseurs de données tiers, seront établies maintenant ou à une date future. Le GD recommande de reporter la méthodologie à utiliser pour la promulgation jusqu'à ce que la question à régler soit bien comprise et que toutes les options futures qui pourraient exister à cette date soient connues.

## Échéancier

Le CNA prévoit de publier un exposé-sondage avant la fin de novembre 2023 et les normes définitives devraient entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2024. L'échéancier ultime dépendra des commentaires reçus et il pourrait varier par rapport à ces dates cibles.

## Appel à commentaires

Le GD et le CNA lancent un appel à commentaires aux membres de l'ICA et à tous les autres groupes intéressés concernant la présente déclaration d'intention. La rétroaction au sujet des questions suivantes est la bienvenue :

1. Êtes-vous d'accord pour dire que le CNA devrait avoir la possibilité de promulguer, le cas échéant, les rendements de l'indice de la Banque du Canada?
2. Êtes-vous d'accord pour dire que la méthodologie à utiliser pour la promulgation dépendra des circonstances au moment de l'événement et que l'élaboration de cette méthodologie sera reportée jusqu'à ce qu'elle soit nécessaire?
3. D'autres éléments devraient-ils être pris en compte pour atténuer l'incidence sur le recours à des fournisseurs de données tiers?

Veillez transmettre vos commentaires **d'ici le 31 octobre 2023** à [Tim McGorman](#), avec copie à [Chris Fievoli](#). Aucune autre tribune n'est envisagée pour le moment.

Les membres du GD sont Tim McGorman (président), Steve Easson, Patrick Desrosiers, Jamie Jocsak et Dean Newell.

La présente déclaration d'intention a été rédigée conformément au processus officiel du CNA.

EG, TM



*L'Institut canadien des actuaires (ICA) est l'organisme de qualification et de gouvernance de la profession actuarielle au Canada. Nous élaborons et maintenons des normes rigoureuses, partageons notre expertise en gestion du risque et faisons progresser la science actuarielle pour améliorer la vie des gens au Canada et à l'échelle du monde. Nos plus de 6 000 membres utilisent leurs connaissances en mathématiques, en statistiques, en analyse de données et en affaires dans le but de prodiguer des services et des conseils de la plus haute qualité afin d'aider les personnes et les organisations canadiennes à faire face à leur avenir en toute confiance.*